

L'article 1^{er} du projet de loi relatif à l'énergie

Déclaration du groupe CFE-CGC

La CFE-CGC n'a cessé, depuis de nombreuses années, de défendre un mix énergétique diversifié reposant sur la complémentarité entre l'électricité et le gaz et un mix de production électrique décarboné à coût raisonné ou maîtrisé, bâti sur la complémentarité entre nucléaire et renouvelables.

La CFE-CGC se félicitait du report à 2035 de l'objectif de 50 % de la part du nucléaire dans le mix électrique proposé par le gouvernement car il allait dans le bon sens. Les pouvoirs publics faisaient ainsi preuve de pragmatisme pour préserver la compétitivité économique du pays et répondre aux enjeux sociaux de pouvoir d'achat et d'emplois.

La CFE-CGC regrette l'absence d'une position claire sur le nucléaire dans la préconisation n°9. Pour nous, il était nécessaire de donner une vision de long terme à la filière nucléaire française afin d'assurer la pérennité d'une filière électrique bas carbone.

Le 28 janvier 2019, la signature de la CFE-CGC au contrat stratégique de la filière nucléaire a réaffirmé cet engagement.

Pour nous, elle est une filière d'excellence française, une industrie du temps long et la clé de l'engagement climatique de la France.

Pour conclure, la CFE-CGC défend des trajectoires raisonnées et raisonnables en matière d'énergies renouvelables et de stockage d'énergie, qui soient soutenables économiquement, assises sur une logique industrielle permettant la structuration de véritables filières nationales comme la création d'emplois durables en France, ce qui suppose de faire les bons choix technologiques.

Le combat climatique ne sera gagné que s'il ne se réduit pas à des objectifs trop ambitieux dans une écologie punitive !

Pour la CFE-CGC, la transition énergétique et climatique ne réussira que si l'accompagnement social et industriel en est une composante centrale !

Pour ces raisons, le Groupe de la CFE-CGC s'est abstenu sur le vote de ce projet.